

## PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE FACULTE DU 05/03/2015

Présents :

### **Collège A :**

Présents : Xavier Hascher (procuration à D. Payot), Pierre Litzler, Pierre Michel, Daniel Payot, Geneviève Jolly, Françoise Vincent-Feria (procuration à G. Jolly).

### **Collège B :**

Présents : Aurelio Bianco (procuration à C. Hertel), Nathalie Bittinger, Nathalie Boudet, Sylvain Diaz, Carola Hertel, Corine Pencenat

### **Collège du personnel IATOSS :**

Présentes : Ishrat Ahmad (procuration à M. Froeliger), Maud Froeliger, Brenda Rungassamy.

### **Collège des usagers étudiants :**

Présents : Nils Boyni, Clémence Naze, Arsène Rigoulot

### **Collège des personnalités extérieures :**

Présents : Souad El Maysour (excusée), Bernard Goy

### **Membres invités :**

Présents :

Christophe Damour, Sophie Marest, Nathalie Grout, Amandine Geiger-Gulberti, Michel Demange, Mathieu Schneider

### Ordre du jour :

- Approbation du procès-verbal du 03/11/2014
- Adoption des maquettes Master Arts de l'écran recherche
- MECC
- Convention avec le Conservatoire de Colmar
- Convention avec Le Corbusier
- Election membres du Collégium
- Actualisation des personnalités extérieures
- Divers

## 1. Approbation du procès-verbal du Conseil de faculté du 05/03/2015 :

Le directeur de la Faculté des Arts commence ce conseil par une présentation rapide de Geneviève Jolly, nouveau membre du conseil de faculté, élue pour le collège A suite au départ de Germain Roesz. Il demande également l'accord des membres du conseil afin d'ajouter un point à l'ordre du jour. On note une abstention.

Il soumet ensuite l'approbation du procès-verbal du Conseil de la faculté des Arts du 05 mars 2015 au vote des conseillers. Celui-ci est **adopté à l'unanimité** mais plusieurs modifications doivent y être apportées.

Christophe Damour corrige le montant des bourses de mobilité. La faculté des arts a obtenu 4 bourses de mobilité pour 8 semestres, ce qui représente environ 400€ par mois par étudiant.

Sylvain Diaz propose suite à une concertation avec ses collègues du département arts du spectacle l'ajout d'un paragraphe « *Parallèlement à cette question du contingentement en cinéma, les enseignants du département Arts du spectacle souhaitent attirer l'attention des membres du conseil de Faculté sur les nombreux changements de parcours des étudiants à l'issue du premier semestre. Rarement motivés, ces changements de parcours consistent souvent à contourner la règle du contingentement en cinéma, et nuisent à la dynamique pédagogique des autres parcours en raison de la présence d'étudiants peu motivés dans leurs rangs. Afin que la situation ne se reproduise plus, Pierre Litzler demande aux services administratifs de ne plus suggérer aux étudiants de s'inscrire dans un autre parcours d'arts du spectacle pour contourner le contingentement en cinéma.* » Sylvain Diaz souligne le manque de motivation des étudiants qui changent de parcours au 2<sup>nd</sup> semestre ainsi que le manque de logique pédagogique dans leur démarche.

Sophie Marest, souhaite que la présentation du projet Erasmus faite par Sarah Braun lors du dernier conseil soit ajoutée au compte-rendu. « *Le projet européen « Musik Kreativ + » auquel participe le CFMI a été sélectionné par la Commission Européenne dans le cadre des partenariats stratégiques du programme Erasmus +.*

*Musik kreativ+ : Encourager et favoriser la créativité et l'esprit d'entreprise par la musique, la performance et la collaboration culturelle.*

*4 pays : Allemagne – France – Hongrie - République Tchèque*

*12 partenaires : pour chaque pays une université, un ensemble musical et un établissement scolaire, s'associent sur 3 années (2014-2017) pour développer un programme de formation international pour les enseignants, destiné à renforcer leurs compétences dans le domaine des méthodes créatives.*

*Partenaires pour la France : CFMI - Ensemble Hanatsu miroir - Ecole élémentaire Quartier Ouest Sélestat »*

## 2. Adoption des maquettes du master arts de l'écran recherche:

Christophe Damour prend la parole à son tour. Il explique alors la nécessité de refondre les maquettes du master car elles datent de l'époque où il n'y avait qu'un seul master. (Déséquilibre car master 2 pro désormais)

Il propose une nouvelle maquette du master Arts du spectacle et audiovisuel, spécialité Arts de l'écran (recherche). Comme il l'explique alors aux conseillers, le nombre d'U.E, de crédits, les choix de cours possibles au sein de certaines UE ont été modifiés et repensés. (cf. document 1 en annexe)

Pierre Litzler attire l'attention de Christophe Damour sur la nouvelle U.E mise en place. Il faudra surtout veiller à ce qu'elle ne gêne pas les stages. L'équipe pédagogique qui a retravaillé la maquette y a également pensé, cette U.E ne représente qu'un volume de 12h de cours qui se dérouleront avant que les étudiants ne partent en stage. Ce projet a déjà été validé par la Direction des Etudes et de la Scolarité. Il est soumis au vote des conseillers qui l'adoptent **à l'unanimité**.

### **3. MECC :**

Comme tous les ans il faut faire état des Modalités d'Evaluation et de Contrôle des Connaissances. Les 3 départements de la faculté des arts restent sur le principe du contrôle continu et s'attachent surtout comme le rappelle le directeur, à respecter l'esprit des MECC imposé par l'Université sauf pour les épreuves de pratique qui n'ont pas de session de rattrapage grâce à une dérogation.

Les différents départements doivent suivre le règlement général mais également faire état de ses particularités, cela peut évoluer chaque année. Même s'il n'y a pas de modifications les MECC doivent repasser chaque année au conseil de faculté puis ensuite au CFVU.

Chaque département présente ensuite ses MECC aux conseillers. En Arts du spectacle on note quelques petits changements de durée d'épreuve mais cela reste à la marge. En arts visuels, les MECC sont reconduites à l'identique sauf quelques modifications pour la 2<sup>e</sup> session et en Musique tout est reconduit également.

On note une abstention. Les MECC de la faculté des arts sont donc adoptées à **la majorité**.

### **4. Convention avec le conservatoire de Colmar:**

C'est Geneviève Jolly qui prend maintenant la parole pour présenter le partenariat entre la faculté des arts (le département des arts du spectacle) et le conservatoire de Colmar qui est d'ailleurs à l'origine de cette convention. Il s'agit donc de créer un double parcours, les U.E 1/2/3/4 seraient dispensées par Strasbourg tandis que les U.E. 5/6/7 relèveraient de Colmar.

Arsène Rigoulot évoque certains problèmes de compatibilité de cours entre le conservatoire de Strasbourg et le département musique. Il souhaite que cela ne se reproduise pas pour le nouveau parcours en théâtre.

Pierre Litzler signale qu'il rappelle dans les différentes instances où il se rend que la faculté ne sert pas qu'à apposer un tampon pour le diplôme, ses cours ne sont pas secondaires. Il s'agit d'un problème d'attitude et de gouvernance. Il faut que les deux institutions aient envie de travailler ensemble et s'entendent sur des modalités communes, ce qui semble être le cas pour le conservatoire de Colmar, comme le confirme Sophie Marest, qui en tant que directrice du CFMI a déjà eu l'occasion de travailler avec eux.

Pierre Litzler soumet cette nouvelle maquette au vote du conseil et félicite les deux équipes pour leur travail. Le parcours Théorie et Pratique de la Scène est adopté à **l'unanimité**.

### **5. Convention avec le Corbusier :**

Le lycée le Corbusier a un parcours arts appliqués (formation qui va jusqu'à bac +4). Pour mettre le DSAA en place, l'université les a déjà accompagnés dans le montage de la formation. Les étudiants qui ont ce diplôme ont un master 1. Ensuite, sur dossier, ils peuvent accéder à un master 2 à l'université. Afin de continuer à fonctionner, le DSAA a besoin de la tutelle de l'université.

La convention est approuvée à **l'unanimité**.

Arrivée de Mathieu Schneider à 12H.

### **6. Elections des membres du Collégium Arts/Lettres/Langues et LSHA :**

Ce collégium est le 2<sup>e</sup> en nombre d'étudiants (derrière santé et vie). Pierre Litzler en est le directeur depuis 2 ans. Actuellement il y a une volonté de redonner le véritable format à ces collégiums. Les représentants des enseignants chercheurs participent au CS et au directoire, mais pour les autres collègues (étudiants et personnels) peu se sentent concernés par la question du classement des projets de recherche ou de formation. Pour la formation la responsabilité sera laissée à chaque faculté car on compte trop de différences pédagogiques. Le règlement du collégium a été reformaté. On a réduit le

nombre de personnel administratif et d'étudiants. Pour chaque faculté on aura un représentant titulaire et un représentant suppléant. Le règlement a déjà été approuvé au conseil, il convient aujourd'hui d'élire un enseignant chercheur, un personnel BIATSS et un étudiant.

Pour le conseil scientifique Alessandro Arbo est encore titulaire et reste encore en poste.

Pour le directoire, Pierre Litzler et Daniel Payot sont membres.

Pierre Michel présente sa candidature en tant que professeur, Brenda Rungassamy en tant que personnel et Clémence Naze en tant qu'étudiante. Ils sont tous les trois élus à l'unanimité.

Départ de Daniel Payot à 12H30.

### **7. Actualisation des personnalités extérieures membres du conseil de faculté :**

L'Agence Culturelle d'Alsace ne souhaite plus siéger au conseil de la faculté des arts. Le département des arts du spectacle propose donc de remplacer Glenn Handley par la directrice de Pôle Sud.

Nathalie Rolling de la CCI ne pouvant plus participer au conseil depuis quelque temps pour des raisons de santé se voit remplacer par Aude Plassard d'ACCRO, afin de conserver l'orientation économique.

Pierre Litzler est également en discussion avec David Cascaro afin de remplacer Vincent Dubois qui n'a jamais vraiment pu assister au conseil. Pour le moment personne n'a encore été désigné pour lui succéder mais il est important que la HEAR soit représentée.

Les candidatures de Pôle-Sud et d'ACCRO sont acceptées à **l'unanimité**.

### **8. Divers :**

Corine Pencenat demande quelles sont les règles concernant les personnalités extérieures qui siègent au conseil. Pierre Litzler répond que tout est précisément règlementé et figure dans les statuts du conseil de faculté.

La séance est levée à 12H45.

Le directeur de la faculté des Arts

Pierre Litzler

